

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2778

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Observatoire de la faune de Rhône-Alpes - Subvention au centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) - Subvention à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné sur le territoire communautaire des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine développe depuis plusieurs années des projets nature, dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 15 septembre 1997. Menés en partenariat avec les Communes et le département du Rhône, les projets nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

L'arrêté préfectoral n° 4632 du 7 décembre 2004 relatif aux compétences de la Communauté urbaine a prévu dans son article 1er que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels. La préservation des espaces naturels comprend également la préservation des espèces qu'ils abritent.

Deux associations, le Cora et la Frapna Rhône mettent en œuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération.

Le programme d'actions menées par le Cora

Le Cora est une association départementale basée dans le 2^e arrondissement de Lyon, regroupée avec les autres associations départementales en une fédération régionale en Rhône-Alpes. Cette association est très présente dans la Communauté urbaine, tant avec des actions de protection des oiseaux et autres vertébrés terrestres, avec des actions de sensibilisation et d'information du grand public et des écoles qu'avec des actions d'inventaires et de suivi des populations. Ainsi, par exemple, le Cora est un partenaire très actif du projet nature des grandes terres (Corbas, Feyzin et Vénissieux) pour des interventions pédagogiques dans les écoles et pour des actions de suivi de l'avifaune.

Quatre actions sont proposées par le Cora en 2005 :

- l'observatoire de la faune de Rhône-Alpes

En 2003, les centres ornithologiques départementaux de Rhône-Alpes ont commencé un travail d'élaboration d'un atlas des observations effectuées depuis plusieurs années sur l'ensemble de la région, à partir des données recueillies lors des actions d'inventaires et de suivi de diverses espèces remarquables ou plus ordinaires.

En même temps, un partenariat s'est formalisé à plusieurs niveaux avec les collectivités locales en fonction des intérêts portés par chacune sur les différentes espèces présentes sur leur territoire et suivies dans le cadre de l'observatoire.

En 2003 et 2004, la Communauté urbaine s'est impliquée dans le projet en participant plus particulièrement à quatre opérations de suivi, à savoir l'avifaune des roselières, l'avifaune terrestre des milieux agricoles, les oiseaux des carrières, la nette rousse et l'oedichnème criard.

Pour 2005, il est proposé de poursuivre certaines actions, d'en introduire de nouvelles et d'en réorienter d'autres :

- l'avifaune des roselières : cette action sera reconduite afin de participer à un réseau témoin d'une trentaine de roselières en Rhône-Alpes permettant de suivre l'évolution de ces zones humides et de leur avifaune. Cette action s'inscrit également en accompagnement d'un partenariat technique en cours de création entre le Département, la Communauté urbaine, le parc nature de Miribel-Jonage, l'île du Beurre, le Smiril et les associations de protection de la nature pour la préservation des roselières,

- l'avifaune terrestre des milieux agricoles (courlis, vanneau, râle des genêts, en particulier) : cette action sera reconduite afin de suivre l'évolution de l'adaptation des oiseaux aux modifications des pratiques culturales,

- le hibou Grand-Duc : 55 couples ont été recensés sur les 70 sites pouvant en abriter. Ils feront l'objet d'un suivi inventaire afin de cerner l'évolution de la population et, par un suivi particulier d'une dizaine de couples, une étude de l'adaptation de leur régime alimentaire sera effectuée,

- l'avifaune de l'ensemble des milieux terrestres : en 2003-2004, la Communauté urbaine a mis en place un indicateur de suivi de l'évolution de la biodiversité, l'avifaune a été retenue pour qualifier tous les milieux composant la Communauté urbaine. Ce suivi est effectué avec un pas de temps de cinq ans. En parallèle, un suivi temporel des oiseaux communs est mis en place par l'ensemble des associations et ornithologues de France pour évaluer l'évolution globale de l'avifaune française. Ce suivi permettra de mesurer annuellement les variations de populations d'oiseaux et de corriger l'indicateur de la biodiversité des effets dus aux variations climatiques.

Le coût total des interventions prévues sur le territoire de la Communauté urbaine, pour l'année 2005, est estimé à 18 877 €. Le Conseil régional, le conseil général du Rhône, et la commune de Villeurbanne participent à cette action pour un montant total de 5 555 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour une participation au taux de 38 % d'un montant maximum de 7 081 €. Le solde reste à la charge du Cora.

- l'inventaire des amphibiens sur le territoire de la Communauté urbaine

Le suivi des amphibiens permet d'avoir des indications sur l'état de conservation des zones humides et des étangs et mares présents sur le territoire communautaire. En 2003 et 2004, le Cora a effectué un recensement sur la partie nord-ouest de l'agglomération, et plus particulièrement sur les communes des Monts d'Or, de Limonest, de Champagne au Mont d'Or et une partie de l'ouest Lyonnais (Craponne, Francheville, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune). Pour 2005, par groupe de 20 mares, il est prévu d'effectuer un recensement des espèces d'amphibiens et de leur population, au minimum sur les communes de La Mulatière et Sainte Foy lès Lyon.

L'objectif du recensement est d'identifier les espèces d'amphibiens présentes dans les sites de reproduction, de quantifier les populations suivant des critères simples (petite population ou espèce rare, population moyenne ou espèce présente à effectifs limités et population forte ou espèce abondante). Ce recensement des amphibiens serait accompagné de la description des mares ou des sites de reproduction.

Chaque mare ferait l'objet de trois visites :

- la première pour localiser et détecter la présence d'amphibiens et des pontes précoces,
- la deuxième pour effectuer un inventaire plus complet de la population de la mare en réalisant une pêche d'inventaire,
- la troisième en soirée pour le recensement des espèces nocturnes.

La Communauté urbaine est sollicitée pour une aide forfaitaire d'un montant de 6000 € pour cet inventaire, dont le coût est estimé à 6 000 €.

- la préservation de l'oedichnème criard

L'oedichnème criard est suivi depuis plusieurs années par le Cora et la Communauté urbaine. Cet oiseau est inscrit à l'annexe I de la directive oiseaux, et de ce fait, la collectivité a le devoir de conserver les milieux favorables au maintien de l'espèce. Des projets d'urbanisation et de création de voiries sont enregistrés sur plus de la moitié des territoires des couples recensés.

L'objectif de cette action est d'abord de retrouver les couples découverts en 2004, notamment après la construction d'un lotissement, et ensuite de proposer et de mettre en œuvre des moyens de préservation. Ainsi, pour des couples situés sur une parcelle exploitée par un agriculteur, celui-ci serait contacté pour être sensibilisé à la présence de l'oiseau et le nid signalé.

Enfin, la reproduction des couples sera suivie afin d'en évaluer la réussite.

Le coût total de cette action est estimé à 11 600 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour une aide forfaitaire de 11 600 €.

- l'entretien des roselières

On compte plusieurs roselières sur le territoire de la Communauté urbaine. Du fait qu'elles n'ont plus d'utilité agricole, elles sont soumises à la dynamique végétale qui a pour effet de fermer ces paysages par la pousse d'une végétation arborée et donc d'appauvrir ces milieux qui sont reconnus pour abriter d'importantes colonies d'oiseaux inféodées aux zones humides. Un partenariat est en train de se constituer avec le Département (les brigades vertes) et diverses associations et syndicats (dont le Smiril et celui de Miribel Jonage) pour l'entretien voire la création de roselières.

Dans le cadre de ses actions militantes, le Cora se propose de réaliser un ensemble de chantiers d'éco-volontaires pour entretenir (faucardage, enlèvement éventuel des déchets trouvés) les roselières existantes sur le territoire communautaire (roselière du Rizan, du Pontet au lieu-dit la Petite Camargue, et sur le canal du grand large).

Pour cela, le Cora sollicite une participation forfaitaire de 1 000 € auprès de la Communauté urbaine pour le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers ainsi que pour les frais de repas, dont le coût est estimé à 1 000 €.

La fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature-section Rhône

La Frapna Rhône a depuis 30 ans une implication forte sur le territoire de la Communauté urbaine. Elle mène avec son réseau de bénévoles un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore présentes dans la Communauté urbaine et dans le reste du département du Rhône. Elle réalise des inventaires permettant de connaître la répartition et les espèces présentes, de connaître leurs évolutions, et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, la Frapna du Rhône mène de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Le programme d'actions pour 2005

Dans le cadre de son programme d'actions pour 2005, cinq axes de travail de la Frapna recoupent les préoccupations de la Communauté urbaine :

- le castor : la Frapna Rhône envisage de mettre en œuvre des actions de lutte contre une espèce invasive des bords de Saône, l'érable négundo qui est sans appétence pour le castor et qui est en compétition avec le saule et des actions de bouturage de saules ainsi qu'une recherche bibliographique sur les passes à castor,

- le blaireau : la campagne de protection menée en 2004 a permis de réaliser un premier état de la connaissance de cet animal, et de faire le constat partagé avec la fédération de chasse d'une réduction importante de la reproduction en 2004. Pour 2005, il est proposé de suivre la reproduction de quelques familles, de mettre en place des moyens de prévention des dégâts autres que le déterrage en collaboration avec la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF),

- les habitats aquatiques remarquables : à la suite de l'inventaire réalisé en 2004, il est proposé de réaliser un atlas de ces habitats reprenant la localisation et la caractérisation de ces milieux ainsi que les menaces et enjeux qu'ils portent,

- le hérisson : lors du salon Primevère de fin février, la Frapna a lancé une enquête sur le hérisson, espèce protégée au niveau national. Il est proposé de suivre quelques communautés particulières et leur reproduction, et de faire le point sur les connaissances et les menaces locales qui pèsent sur cet animal. Une campagne concernant les produits anti-limaces pourrait être lancée en collaboration avec les différentes jardinerie pour une meilleure utilisation de ces produits,

- les haies champêtres : après la participation à l'édition de documents sur les haies sous la maîtrise d'ouvrage du Département, la Frapna propose des actions de plantations de haies, en collaboration avec des associations communales et des propriétaires.

Le coût total de l'ensemble des projets est évalué à 32 340 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour une participation à ces actions à hauteur de 21 500 €.

Les rencontres régionales naturalistes

Depuis deux ans, les Frapna mettent en œuvre des rencontres régionales de naturalistes, ouvertes à tous les naturalistes, quelle que soit leur structure, et ayant pour objectif l'amélioration des connaissances par la mutualisation des données et des méthodes.

Cette année, les rencontres seront organisées par la Frapna Rhône. La manifestation aura lieu les 22 et 23 octobre 2005 à la maison forte de Vourles. Trois thèmes seront développés : les espèces et les espaces menacés, les corridors biologiques et la gestion des espaces périurbains.

Une soirée ouverte au grand public est prévue avec projection des meilleurs films naturalistes primés au festival du film de la Frapna Isère.

Le coût total de la manifestation est de 31 000 €. La Région, la Diren et le Département sont également sollicités à hauteur de 15 000 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 3 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 17 mai 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation de la Communauté urbaine à l'ensemble du programme d'actions 2005, pour un coût total de 50 181 €, répartis comme suit :

- au centre ornithologique Rhône-Alpes (Cora) :

- . 7 081 € pour la participation à l'observatoire de la faune de Rhône-Alpes,
- . 6 000 € pour l'inventaire des amphibiens,
- . 11 600 € pour la préservation de l'oedicnème criard,
- . 1 000 € pour l'entretien des roselières,

- à la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna) :

- . 21 500 € pour son programme d'actions 2005,
- . 3 000 € pour la réalisation des rencontres régionales naturalistes.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les actes y afférents, notamment les conventions d'attribution de fonds de concours.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 833 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,